



Réunion des États parties

Distr. générale
2 avril 2008
Français
Original : anglais

Dix-huitième réunion
New York, 13-20 juin 2008

Élection de sept membres du Tribunal international du droit de la mer

**Liste des candidats désignés par les États parties :
retrait d'un candidat**

Note du Greffier du Tribunal international du droit de la mer

Additif

1. Dans une note verbale datée du 26 mars 2008, la Mission permanente de la République fédérale du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Greffier du Tribunal international du droit de la mer que le Gouvernement nigérian avait décidé de retirer le nom du juge Emmanuel Oladeinde Sanyaolu de la liste des candidats à l'élection au Tribunal.
2. Le texte de la note verbale est reproduit en annexe.



Annexe

Note verbale datée du 26 mars 2008, adressée au Greffier du Tribunal international du droit de la mer par la Mission permanente de la République fédérale du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République fédérale du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Greffier du Tribunal international du droit de la mer et a l'honneur de l'informer que son gouvernement a décidé, afin de respecter la décision prise à la réunion ministérielle de l'Union africaine et l'esprit de fraternité qui lie les pays du continent, de retirer la candidature du juge Emmanuel Oladeinde Sanyaolu à l'élection des membres du Tribunal qui aura lieu en juin 2008.

En conséquence, le Greffier est prié de bien vouloir retirer le nom du juge Sanyaolu de la liste des candidats, où il ne doit pas figurer.
